



DEPARTEMENT DE L' AISNE
—
ARRONDISSEMENT DE SOISSONS

VILLE DE
BRAINE

AVIS
COMMUNE DE BRAINE
APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Par délibération en date du 19 juillet 2017, le Conseil Municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune de BRAINE et instauré un droit de préemption urbain sur les zones U et AU délimitées par ce plan.

Le dossier de PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures d'ouverture et à la sous-préfecture de Soissons.

Le Maire,



François RAMPELBERG